

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 15 (1939-1940)
Heft: 38

Artikel: La remise des drapeaux aux troupes d'aviation
Autor: Faesi, Hugues
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-712716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SOLDAT ROMAND

LA REMISE DES DRAPEAUX AUX TROUPES D'AVIATION

Cérémonies militaires

— Compagnie — Garde-à-vous ... fixe!

Le détachement, d'un seul claquement de talons, s'immobilise. Ses quatre rangs qui fond face à la chaire dressée à cent pas, ne font plus qu'un mur aligné au cordeau, coiffé de casques sur lesquels un timide rayon de soleil allume des tâches brillantes. A droite du détachement, les commandants des groupes d'aviation avec les sous-officiers porte-drapeau et les quatre gardes du drapeau se sont raidis aussi dans un fixe impeccable, de même que les sept jeunes lieutenants qui porteront les étendards durant la cérémonie de bénédiction. Le quatrième côté du carré est formé par la foule multicolore des curieux attirés par cette belle, simple et émouvante fête des troupes d'aviation à qui vont être remis les drapeaux, sur l'aérodrome proche de la ville fédérale.

La fanfare du bataillon du général entonne une marche joyeuse, pour accueillir le commandant en chef de l'armée. Il entre dans le carré de son pas souple et jeune, suivi par le chef d'Etat-major général, le Colonel-divisionnaire Huber et le Colonel-divisionnaire Bandi. Ils passent en revue le détachement d'honneur et la garde des drapeaux, saluent les étendards qui claquent au vent et vont se placer face à la chaire, devant les trois commandants des régiments d'aviation. Comme une toile de fond derrière la chaire, six avions C. 35, flanqués de chaque côté de trois Messerschmitt, affichent leurs bariolages multiples.

Trois aumôniers — un Suisse-almannique, un Romand et un Tessinois, montent successivement sur la chaire et disent la belle et profonde signification de cette cérémonie qui va doter enfin de drapeaux les groupes d'aviation, tout comme les bataillons d'infanterie. Ils rendent aussi un hommage sincère et ému aux morts, aux jeunes pilotes fauchés en plein ciel, au service du pays. Enfin, ils rendent grâce à la divine Providence qui a bien voulu le miracle d'épargner jusqu'à présent à notre patrie les horreurs de la guerre.

Puis, les jeunes lieutenants se placent devant la chaire et inclinent les drapeaux. L'aumônier protestant fait une prière de soldat poignante et incisive, puis il implore la bénédiction divine sur l'armée et le peuple. L'aumônier catholique, selon les rites consacrés, bénit les sept drapeaux. La fanfare fait éclater les accents solennels

du cantique suisse, devant le carré immobile au garde-à-vous.

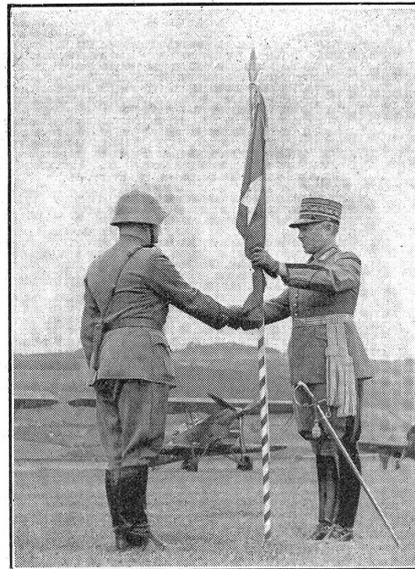
Le Général Guisan s'avance, monte les degrés de la chaire et s'adresse en quelques mots courts aux soldats comme aux civils rassemblés. Pas un discours, mais une exhortation qui dans sa simplicité, dans sa virilité et dans ses beaux accents sincères restera gravée dans le souvenir de ceux qui l'ont entendue. «Officiers, sous-officiers et soldats des troupes d'aviation, gardiens de notre ciel suisse, dit en l'espèce le commandant en chef de notre armée. Je suis heureux et fier de vous remettre aujourd'hui vos premiers drapeaux. Certes, depuis longtemps, vous portez sur vos appareils l'emblème de la croix blanche sur fond rouge. Mais un drapeau est autre chose, et plus qu'une couleur nationale. Le soldat protège le drapeau, mais le drapeau suisse nous protège tous, puisqu'il est l'expression d'un idéal, de notre idéal, qui est un idéal pour vivre, un idéal pour tenir, un idéal pour mourir. Nous n'avons pas besoin de chercher plus loin. Il suffit de puiser en nous, et la loi de l'heure doit être celle-là:

Penser suisse
Vivre suisse
Rester suisse.

Puis le général rend un vibrant hommage aux aviateurs suisses morts pour le pays, et à toute la troupe de l'aviation, qui fera flotter dans notre ciel ces drapeaux libres et fiers.

Les sept officiers qui portent les drapeaux s'avancent vers le général qui s'est placé devant la chaire, et lui remettent les étendards. Les commandants des sept

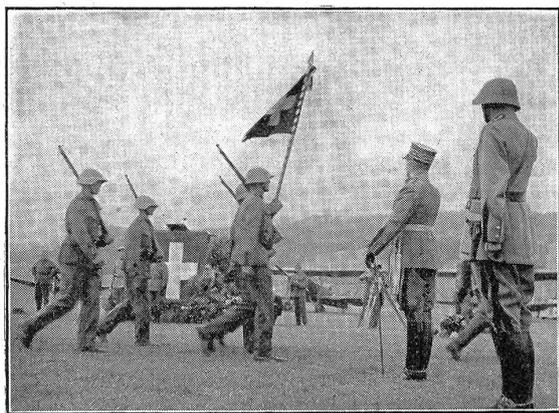
groupes d'aviation et la garde du drapeau viennent recevoir chacun leur drapeau de la main du commandant en chef de l'armée. Le général serre la main à chaque commandant, et chaque commandant lui promet de rester digne de l'étendard qu'il reçoit. A leur tour, ils le tendent à l'adjudant sous-officier porte-drapeau puis vont se placer à l'autre bout du carré. Lorsque les sept drapeaux sont devant le public, le général, le chef d'Etat-major général, le chef d'arme de l'aviation et les officiers de l'état-major du général se mettent au garde-à-vous et saluent les drapeaux claquant fièrement au vent, pendant que la fanfare joue le cantique suisse et qu'une escadrille de cinq avions vient saluer à sa ma-



No. de censure N/F 1311

Photo Tièche

Le général remet de drapeau entre les mains d'un commandant de groupe.



No. de censure N/F 1309

Photo Frey

Salut aux nouveaux drapeaux! Le Général, le Chef d'Etat-major général et le Chef d'arme de l'aviation saluent les étendards que le Général Guisan vient de remettre aux groupes d'aviation.

nière les emblèmes du pays par des évolutions précises et le ronflement puissant de ses moteurs.

C'est fini. Les spectateurs s'égaillent sur la route pendant que les compagnies d'honneur, ayant à leur tête les nouveaux étendards, rentrent au cantonnement. Un autre ronflement, un rugissement presque, fait lever la tête au public: les six Messerschmitt ayant pris part à la cérémonie quittent l'aérodrome. Le tonnerre de leurs moteurs et le sifflement aigu de leur course couvrent tout autre bruit. Ils évoluent, piquent vers le sol, se redressent, montent au ciel avec une effarante précision. « On dirait des oiseaux de proie », dit un petit garçon. Oui, petit, des oiseaux de proie, mais qui eux aussi montent la garde: la garde de notre ciel helvétique, qui doit rester suisse, maintenant et à tout jamais.

Hugues Faesi.

L'éducation pour le cas de guerre

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une éducation à la guerre. En effet, il est clair que nous ne voulons pas enseigner à nos enfants à voir dans la guerre une preuve de civilisation ou un « bain d'acier » dont on sortirait purifié et trempé. Nous autres Suisses, nous restons obstinément de l'opinion que les rapports entre les peuples doivent être basés sur le droit, de même que les relations entre individus ou associations ne doivent plus être soumises à la loi brutale du plus fort. Au contraire, elles doivent être réglées de commun accord ou par décision d'un juge dont la sentence est basée sur le droit. Par contre, nous ne pourrions pas éviter de donner à nos enfants une éducation tenant compte d'une guerre possible. En effet, nous devons nous rendre compte que la guerre est un des dangers qui nous menacent et aucun amour de la paix ne libérera le monde de la guerre. Bon gré mal gré, nous sommes donc bien obligés d'y préparer les jeunes et ceci maintenant d'autant plus que les plus récentes formes de la guerre n'épargnent pas la vie pacifique de l'arrière et que nos enfants devront assister aux bombardements aériens; ils verront les maisons s'écrouler ou brûler et les hommes tués par des éclats de bombes ou empoisonnés par les substances chimiques de guerre.

Pour être en mesure de résister avec succès à n'importe quel danger, il est extrêmement important de préparer l'individu de la façon voulue, il doit savoir ce qui l'attend. Un principe prime tous les autres: il ne faut pas se payer de menaces. Rien n'est plus maladroit que d'inculquer la peur d'un danger à un être en période de développement, que ce danger provienne de forces naturelles ou de différends avec les hommes qui nous entourent. La peur et la crainte ne font que paralyser notre force de résistance envers un danger particulier, elles diminuent aussi de façon générale notre sens de la vie et notre volonté de vivre. Il en est de même pour la guerre. Certes, il faut rendre l'enfant attentif aux dangers de la guerre. Mais il faut aussi renforcer sa conviction que notre pays sera peut-être quand même épargné et pour le cas où le pire devrait arriver, renforçons sa certitude que notre préparation militaire et l'organisation de notre défense aérienne civile nous permettront de réduire les dommages à un minimum. (Cette espérance n'est du reste pas dénuée de fondement. Une préparation énergique à la guerre, tant de l'armée que de la population civile, réduit déjà le danger d'une guerre; elle diminuerait aussi beaucoup le nombre des victimes, au cas où notre pays se trouverait entraîné. La guerre de Finlande a montré jusqu'à quel point une défense aérienne énergique est à même de protéger la population civile contre de grandes pertes de vies humaines.) En ce qui concerne la guerre aérienne, la meilleure façon d'instruire l'enfant est de le faire collaborer aux mesures destinées à diminuer ces dangers. Même un petit enfant peut se rendre extrêmement utile à la maison ou dans un abri à la cave, en cas d'attaque aérienne ou d'alarme. Il est certes indéniable qu'on crée en quelque sorte un esprit de défense chez l'enfant en utilisant ses forces de façon active; comme n'importe quelle autre activité, ceci lui évitera de se trouver sans défense en présence de ces dangers et de ces impressions; il arrivera même peut-être à les attendre. Tous, nous savons que le travail est le meilleur moyen de se défendre et de vaincre les désillusions et la peur; l'enfant aussi bénéficiera de ce don si nous lui confions une tâche indépendante, n'importe laquelle, dans le cadre de la défense et des mesures de protection domestique. L'accomplissement de la mission confiée l'empêchera d'observer ce qui se passe à l'extérieur; non seulement les souffrances morales dont la guerre aérienne nous menace lui seront épargnées, mais il grandira dans cette tâche qui lui mûrira l'esprit. Il en résultera pour lui un bénéfice qui ne sera pas perdu lorsque des temps meilleurs reviendront et qui le rendra capable d'accomplir des actes positifs en temps de paix aussi.

Une heureuse initiative

On se souvient qu'en automne 1939, un groupe de mobilisés d'un régiment jurassien a organisé une vente de médailles commémoratives pour les troupes frontières, exclusivement réservées aux officiers, sous-officiers et soldats ayant pris part à ce service, médaille dont la vente devait procurer un bénéfice attribué au « Don national suisse pour nos soldats et leurs familles ».

Cette initiative, entièrement désintéressée, a permis, au mois de janvier 1940, d'effectuer un premier versement de fr. 1000.— en faveur de l'œuvre en question, et maintenant, le succès rencontré par les organisateurs a été tel, qu'un nouveau versement de fr. 1000.— vient de s'ajouter au premier, permettant d'augmenter d'autant les ressources de cette œuvre patriotique par excellence qu'est le « Don national suisse ».

On est heureux de pouvoir ainsi féliciter les organisateurs de cette initiative et remercier les acheteurs de la médaille, pour cet acte de solidarité et d'entraide en faveur de nos soldats, en souhaitant encore à tous bonne chance pour l'avenir.